

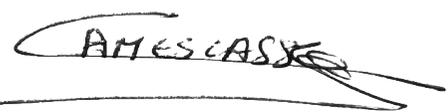
Le bénéficiaire peut présenter son propre état sous réserve d'y faire figurer l'ensemble des rubriques suivantes

BENEFICIAIRE : POLE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE PARIS-EST		
DELIBERATION : N° CP2019-341 du 18 septembre 2019	N° DOSSIER IRIS : EX045306 - 28/02/2022	ENGAGEMENT COMPTABLE : 2019-IRIS-602520-1

ETAT RECAPITULATIF DETAILLE DES PAIEMENTS EFFECTUES

RAPPEL DU TOTAL APPARAISSANT SUR LA PRECEDENTE DEMANDE DE VERSEMENT (en €)					
NOM DU FOURNISSEUR	REF. DE PIECE DE DEPENSE	DATE DE PIECE DE DEPENSE	NATURE PRECISE DE LA DEPENSE	MONTANT HT	MONTANT TTC
Total précédent versement	N° 1	30/06/2021	TOTAL DES PRECEDENTS ACOMPTES VERSES	38 704	46 444,79
Khépri Formation	N° 2	17/12/21	Convention de mise à disposition de bureaux	7 500	9 000
PSPPE employeur	N° 3	17/12/21	Montant salaires bruts total charges salariales comprises Contrat CUI et apprentis	22 657	22 657
TOTAL A REPORTER SUR LA PROCHAINE DEMANDE DE VERSEMENT OU TOTAL DEFINITIF				68 861	78 102

A compléter uniquement pour la demande de solde et s'il s'agit d'un organisme doté d'un comptable public

<p align="center">CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE</p> <p>Le bénéficiaire certifie que l'ensemble des dépenses ci-dessus listées sont réputées acquittées à la date du¹ 21/12/21</p> <p>A : Nogent sur Marne Le : 21 décembre 2021</p> <p align="right">Pôle Santé Pluridisciplinaire Paris Est 188 Gde rue Charles de Gaulle 94130 Nogent sur Marne Association N° W942006769</p> <p align="center">REVELLAT Evelyne, Présidente PSPPE Le représentant légal de l'organisme bénéficiaire (Nom, qualité, signature et le cas échéant cachet)</p> 	<p align="center">CERTIFIE LA PRISE EN CHARGE DANS SA COMPTABILITE DES DEPENSES AINSI QUE LEUR REGLEMENT</p> <p>A : Nogent-sur-Marne Le : 21 décembre 2021</p> <p align="right"></p> <p align="center">CAMESCASSE Nicole, Trésorière PSPPE Le comptable public de l'organisme bénéficiaire (Nom, qualité, signature et le cas échéant cachet)</p>
--	--

¹ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.